Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

L’UE punira pour la première fois Pékin pour la coopération avec Moscou

Par Pierre Duval
Mondialisation.ca, 18 février 2024
Observateur continental 16 février 2024

Région : Asie, L'Europe, Russie et CEI
Thème: Économie, Guerre USA OTAN

Le nouveau paquet de sanctions anti-russes inclura des entreprises chinoises.

Les pays de l’UE vont inclure dans le 13e paquet de sanctions, qui devrait être finalisé d’ici le 19 février, certaines personnes morales et physiques de Chine. Auparavant, l’UE évitait de punir la Chine pour sa coopération avec la Russie. Le ministère chinois des Affaires étrangères a déjà protesté à ce sujet. Cependant, le haut représentant de l’UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, estime qu’il est nécessaire d’agir de manière décisive, sinon l’Ukraine perdra.

«L’UE envisage d’interdire les exportations de trois entreprises chinoises», titre *Voice of America (VOA).*«L’UE a proposé d’imposer des interdictions d’exportation aux entreprises de Chine continentale, d’Inde et de Turquie, accusées de fournir à la Russie des technologies militaires dans le cadre d’une nouvelle série de sanctions suite à la guerre en Ukraine», précise le média US qui relate que «dans le cadre de cette initiative, le service diplomatique de l’UE a proposé d’ajouter une vingtaine d’entreprises, dont trois en Chine continentale, une en Turquie et une en Inde, à une liste noire d’exportation de celles qui soutiennent l’armée russe». Cela signifierait que les entreprises du bloc des 27 pays se verraient interdire de faire des affaires avec ces sociétés alors que Bruxelles intensifie ses efforts pour réprimer le contournement de ses sanctions contre la Russie.

Le nouveau paquet de sanctions anti-russes que l’UE prépare pour le deuxième anniversaire du conflit entre la Russie et l’Ukraine sera très probablement réduit à de simples sanctions personnelles, mais sera pour la première fois clairement dirigé contre la coopération russo-chinoise. Cette semaine, les agences occidentales ont reçu des projets de décisions sur cette question.

Outre les entreprises de Turquie, de Serbie et d’Inde, il est proposé d’inclure quatre entreprises de Hong Kong et trois du reste de la Chine sur la liste noire des personnes morales soupçonnées par Bruxelles de violer le régime des sanctions anti-russes. Le document contenant ces propositions totalise 91 pages et a été préparé par le service diplomatique de l’UE. «La Russie travaille dur pour contourner nos sanctions, et nous devons faire davantage. Nous devons combler les lacunes des mesures adoptées précédemment, identifier les moyens de contourner les restrictions introduites et réduire davantage les revenus russes», indique le journal *The Guardian* qui cite l’explication d’un responsable européen.

«L’UE a déjà imposé des interdictions d’exportation similaires à plus de 600 entreprises,

dont trois basées à Hong Kong, ainsi qu'à des entreprises situées dans des pays comme l'Arménie, les Émirats arabes unis et l'Ouzbékistan», spécifie le quotidien britannique.

Les propositions du service diplomatique ont été discutées mercredi 14 février à Bruxelles. Il y a eu une réunion hebdomadaire des représentants permanents des pays de l'UE, à laquelle, selon la presse, ont participé des envoyés du Royaume-Uni et des États-Unis. Aucun résultat des négociations n'a été rapporté. Silence radio sur le site du Service Diplomatique de l'Union européenne.

Menaces de l'UE contre la Chine dès décembre 2023. Auparavant, l'idée de punir les Chinois pour leur collaboration avec la Russie avait été évoquée à plusieurs reprises à Bruxelles. En décembre dernier, le président du Conseil européen, Charles Michel, après une rencontre avec le président chinois Xi Jinping, a déclaré que l'UE avait préparé une liste de 13 entreprises chinoises qui, selon ses propres termes, «pourraient jouer un certain rôle dans le contournement des sanctions» contre l'Union européenne pour la Russie.

Selon *RFI,* «les dirigeants européens [ont menacé] donc désormais de nommer et de sanctionner les entreprises chinoises qui travaillent avec l'armée russe, si Bruxelles n'obtient pas un engagement ferme de Pékin à empêcher ces entreprises d'agir».

Puis, ce sujet a un peu disparu. L'Union européenne a reçu l'assurance des autorités chinoises qu'elles sont prêtes à coopérer dans la lutte contre le contournement des sanctions anti-russes. «On note que la Chine a multiplié les gestes de bonne volonté à l'égard des Européens ces derniers jours», soulignait *RFI* en décembre dernier. Après la visite de Josep Borrell à Kiev, celui-ci a annoncé la nécessité de renforcer le soutien à l'Ukraine puisque, selon lui, la Russie pourrait passer à l'offensive dans quelques mois.

Les autorités chinoises ont publiquement condamné ce changement dans la politique étrangère de l'UE. «La Chine s'oppose fermement au projet de l'Union européenne de sanctionner trois de ses entreprises pour leur prétendu soutien à la Russie dans le conflit en Ukraine», a déclaré ce mercredi 14 février le porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois, Wang Wenbin.

Le ministère chinois des Affaires étrangères promet que les autorités du pays prendront «les mesures nécessaires pour protéger résolument les droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises». La déclaration chinoise ne précise pas s'il s'agit dans ce cas de contre-sanctions. Il n'est pas facile pour Pékin de se quereller avec un tel partenaire.

Les échanges commerciaux entre la Chine et l'UE, bien que légèrement en baisse en 2023, restent très importants. En 2022, «la Chine et l'UE ont, comme rapporté par *Xinhua*, échangé plus de 1,6 million de dollars chaque minute», soit 8 fois plus qu'avec la Russie.

Pierre Duval

La source originale de cet article est Observateur continental
Copyright © Pierre Duval, Observateur continental, 2024

Articles Par : **Pierre Duval**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca